



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

Société anonyme au capital de 14.004.292,50 €

Siège social : 14 rue d'Antin - 75002 PARIS

393 010 467 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
30 AVRIL 2016

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES	14
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015/2016	31

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 28 juillet 2016

Pascal PESSIOT
Président Directeur Général

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} SEMESTRE 2015-2016
(Du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016)

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} SEMESTRE 2015-2016
(Du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016)

RESULTATS CONSOLIDES - PRESENTATION IFRS (en milliers d'Euros)

(en milliers d'euros)	30/04/2016 (6 mois)	31/10/2015 (12 mois)	30/04/2015 (6 mois)
Chiffre d'affaires	9 830	18 179	7 816
Résultat opérationnel courant	319	664	298
Résultat opérationnel	(726)	757	292
EBITDA	931	1 681	803
Coût de l'endettement financier net	(6)	(25)	(15)
Résultat net de la période	277	545	150
Résultat net de base par action	0,05	0,11	0,03

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, au 30 avril 2016, ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2015, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date. Les états financiers consolidés de SFC pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 sont disponibles sur le site internet www.casinos-sfc.com ou sur demande au siège social de la société situé 14 rue d'Antin - 75002 PARIS.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2016 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2015.

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

- **Acquisition du Casino de Chamonix-Mont-Blanc**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Société Française de Casinos a acquis le 29 janvier 2016, 100% du capital du casino de Chamonix-Mont-Blanc.

Le Casino de Chamonix-Mont-Blanc, situé en Haute-Savoie est idéalement situé au centre de la ville. Il comporte, outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, une salle de réception avec vue sur le Mont-Blanc.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée (IFRS 3), les actifs et les passifs identifiables repris de la société du casino de Chamonix-Mont-Blanc ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise du contrôle, notamment les avantages postérieurs à l'emploi. Ces valeurs ont été déterminées provisoirement, le Groupe disposant de 12 mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition.

- **Prise de participation dans les casinos de Port-Leucate et de Briançon**

Parallèlement, le Groupe a pris une participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos - SFBC », et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Ardent-Circus.

Le Groupe SFC et Ardent-Circus ont régi les modalités de contrôle de cette société via un pacte d'actionnaire, permettant le contrôle conjoint de SFBC par les 2 partenaires. La société SFBC est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11.

SFBC a signé un protocole d'acquisition le 15 décembre 2015 pour prendre le contrôle des casinos de Port-Leucate et de Briançon. Les conditions suspensives à ces acquisitions ont été levées respectivement le 29 janvier 2016 pour 100% du capital du casino de Port-Leucate et le 30 mars 2016 pour 100% du capital du casino de Briançon. Ces 2 casinos sont donc intégrés via la SFBC dans les comptes consolidés du groupe (mise en équivalence).

- **La société CECPAS - Casino de Collioure en Plan de Continuation**

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1er juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1er septembre 2015, ce même tribunal a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1er janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1er juillet 2016.

Le plan de continuation validé par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016 après consultation préalable des créanciers, a été définitivement entériné par le Tribunal de Commerce de Perpignan le 22 juin 2016.

Ce Plan de Continuation prévoit les principales mesures suivantes :

Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 4,8 M€ dont 0,7 M€ de compte courant SFC

Engagement portant sur une opération d'augmentation de capital par conversion en capital d'une créance de l'actionnaire permettant de réduire le passif d'un montant de 0,7 M€

Remboursement du solde du passif en 10 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :

- ✓ 1 an après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
- ✓ 2 ans après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
- ✓ 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 4 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 5 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 6 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 7 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 8 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 9 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- ✓ 10 ans après l'adoption du plan : 60% du passif,

- Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos

En date du 20 mai 2016, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- ✓ Allongement du plan de continuation de 2 ans jusqu'en 2021, soit 10 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 4% - 5% - 10% - 13% - 20% - 25% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

Cette modification a pour objectif de laisser du temps au Groupe afin de récolter les fruits des investissements réalisés sur la période et qui étaient nécessaires pour garantir et préserver la pérennité de la société et l'intérêt de ses créanciers permettant à terme d'honorer les échéances du plan d'apurement.

La société Française de Casinos est convoquée le 7 septembre 2016 par le Tribunal de Commerce de Paris.

- Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Chamonix-Mont-Blanc

En date du 3 juin 2016, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Chamonix-Mont-Blanc jusqu'au 31 octobre 2017.

- Signature d'un contrat de délégation de service public relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon

La Mairie de Bagnères-de-Luchon a lancé un appel à candidature pour la réouverture de son casino auquel Société Française de Casinos s'est portée candidate et a déposé un dossier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue.

La Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos a été immatriculée en date du 17 juin 2016.

Le 9 juin 2016, un contrat de délégation de service public relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon a été signé avec la commune.

Société Française de Casinos devrait déposer une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de septembre 2016 pour un début d'exploitation prévue en juin 2017.

- Promesse de cession du fonds de commerce de l'hôtel de Gruissan

Le groupe a signé, le 1er avril 2016, une promesse de cession d'une branche complète et autonome d'activité constitutive d'un fonds, à savoir la vente de l'hôtel de Gruissan.

POINT SUR L'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Le reporting opérationnel du Groupe sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance intègre à 100% les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint.

Dès lors, les résultats des nouvelles acquisitions des casinos de Port-Leucate, Briançon et de SFBC sont intégrés à 100% dans les données ajustées.

L'information financière et les commentaires sont donc basés sur des données « ajustées » qui sont systématiquement réconciliées avec les états financiers IFRS.

DONNEES AJUSTEES (en milliers d'Euros)

(en milliers d'euros)	30/04/2016 Ajusté (6 mois)	31/10/2015 Publié (12 mois)	30/04/2015 Publié (6 mois)
Chiffre d'affaires	10 815	18 179	7 816
Résultat opérationnel courant	208	664	298
Résultat opérationnel	(838)	757	292
EBITDA	912	1 681	803
Coût de l'endettement financier net	(18)	(25)	(15)
Résultat net de la période	214	545	150
Résultat net de base par action	0,04	0,11	0,03

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2015/2016, Société Française de Casinos a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€ contre 7,8 M€, en hausse de 38,4% par rapport au 1^{er} semestre 2014/2015.

À périmètre constant, la hausse est de 14,2%.

Le Produit Brut des Jeux (PBJ) s'établit à 9,5 M€ contre 6,7 M€, soit une hausse de 42,2%. À périmètre constant, la hausse est de 15,2%.

Le Produit Net des Jeux (PNJ) affiche 6,4 M€ contre 4,5 M€, soit une hausse de 40,7%. À périmètre constant, la hausse est de 13,6%.

Le chiffre d'affaires Hors-Jeux s'élève à 1,4 M€ contre 1,2 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2014/2015 soit une progression de 16,6%. À périmètre constant, la hausse est de 8,9%

Le groupe mesure dès ce semestre les effets positifs de sa politique d'investissements et de réhabilitation de ces établissements.

A périmètre constant, la fréquentation progresse de 17,6%.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 208 K€ contre 298 K€ au 1^{er} semestre 2014/2015.

L'EBITDA progresse quant-à lui de 13,6% et s'élève à 912 K€ contre 803 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2014/2015.

Après comptabilisation de la dépréciation du goodwill de 1 313 K€ du casino de Collioure et la charge financière net de l'actualisation de son nouveau passif pour 1 207 K€, le résultat avant impôt est de 211 K€ contre 167 K€ sur le premier semestre 2014/2015.

Le résultat net progresse de 42,7% et s'élève à 214 K€ contre 150 au 1^{er} semestre 2014/2015.

Au niveau des exploitations :

- Casino de Gruissan

Les négociations avec la Mairie en vue de « caper » le prélèvement municipal ont abouti à la signature d'un avenant au Cahier des Charges en date du 30 novembre 2015.

Le renouvellement de la Délégation de Service Public pour mars 2017 est en cours ; le dossier a été déposé et le casino est le seul candidat.

Le bail du casino et de l'hôtel ont été révisés avec une baisse importante des loyers.

Le casino a fait l'acquisition de 31 nouvelles machines à sous. Le parc compte 136 machines à sous au 30 avril 2016.

Par ailleurs, des travaux de modernisation et d'embellissement sont en cours. La Poker-room a été déplacée à la place du Sport'in au 1^{er} étage et un nouveau bar nommé l'EDISON a été créé au rez-de-chaussée.

- Casino de Port la Nouvelle

Le 24 janvier 2016, 16 nouvelles machines à sous ainsi que 2 kits ont été installés. Le casino en a profité pour réorganiser entièrement la salle.

Le cahier de charge a été renégocié jusqu'à son terme.

- Casino de Collioure

Des investissements ont été réalisés en matière de jeux avec l'acquisition de 28 nouvelles machines à sous le 23 décembre 2015 et une inauguration a eu lieu le 15 janvier 2016.

Suite au défaut de paiement de la société GNG qui exploitait la discothèque, celle-ci a été remplacée depuis fin juin.

Par ailleurs, le casino s'est doté d'une salle de spectacle au début de l'année 2016. Ce qui a suscité l'engouement des clients et offre ainsi de nouvelles perspectives à l'établissement.

- Casino de Châtelguyon

Un réaménagement complet des locaux est en cours avec :

- Destruction de l'îlot central et déplacement de la caisse
- Création d'un sas au niveau de la porte et de toilettes dans la salle de jeux
- Rénovation de la salle des Ambassadeurs
- Remise à niveau des installations techniques (Extraction, électricité, climatisation)
- Revue de la décoration.

- Casino de Chamonix

Nouvellement acquis, les premières décisions ont été la fermeture de la roulette française et l'acquisition de 25 nouvelles machines à sous.

Le groupe a obtenu de la Mairie une diminution du loyer de 30% et une baisse du prélèvement communal de 2%.

Après un début de reprise chaotique, le casino de Chamonix offre, avec l'aide du personnel et des investissements de Société Française de Casinos, de belles perspectives de résultats.

Des études pour une rénovation importante et la création d'une terrasse fumeur sont en cours.

Le renouvellement de l'autorisation de jeux a été accordé jusqu'au 31 octobre 2017

- Casino de Port-Leucate

Les actes d'acquisition du casino de Port-Leucate par la Société Franco-Belge de Casinos (filiale de Société Française de Casinos) ont été signés le 29 janvier 2016.

Le casino a fait l'acquisition de 25 nouvelles machines à sous qui ont été installées le 28 avril 2016 et inaugurées le 29 juin dernier.

De même un nouveau type de terrasse fumeur est à l'étude permettant l'installation de nombreuses machines à sous et plusieurs postes déportés de la Roulette Electronique Anglaise.

- Casino de Briançon

Les actes d'acquisition du casino de Briançon par la Société Franco-Belge de Casinos (filiale de Société Française de Casinos) ont été signés le 30 mars 2016.

Des investissements pour l'acquisition de 28 nouvelles Machines à Sous ont été réalisés ainsi que l'installation d'une Roulette Electronique Anglaise.

EVOLUTION PREVISIBLE DU SECOND SEMESTRE

Aux termes d'un acte notarial du 1er juillet 2016, il a été constaté la cession du fonds de commerce de l'hôtel à Gruissan.

En date du 16 juin 2016, la Société Franco-Belge de Casinos a signé une promesse unilatérale d'achat pour la société d'exploitation et les murs du casino de Carnac.

REPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2016

Actionnaires	Capital (actions)	Droit de vote
--------------	-------------------	---------------

	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.886.627	37,05	1.886.627	37,05
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	19,52	994.065	19,52
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	470.000	9,23	470.000	9,23
FOCH INVESTISSEMENTS	942.415	18,50	942.415	18,50
MATIGNON	167.639	3,29	167.639	3,29
SANSON Arnaud	80.263	1,58	80.263	1,58
INVEST SECURITIES	94.736	1,86	94.736	1,86
Autres actionnaires nominatifs	101.066	1,99	101.066	1,99
Public	355.659	6,98	355.659	6,98
Total	5.092.470	100%	5.092.470	100%

PARTIES LIEES

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport au 31 octobre 2015.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport aux risques et incertitudes décrits dans le rapport de gestion du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Fait à Paris, le 21 juillet 2016
Le Conseil d'Administration

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2016 6 mois	Au 31.10.2015 12 mois	Notes
Goodwill	20 284	21 559	1
Immobilisations incorporelles	146	128	
Immobilisations corporelles	8 125	5 881	3
Participations entreprises associées	429	-	
Autres actifs financiers non courants	165	104	
Impôts différés	153	153	
Actifs non courants	29 302	27 824	
Stocks et en-cours	191	163	
Clients	462	480	
Autres actifs courants	1 238	984	
Actifs d'impôt exigible	496	348	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 560	3 036	5
Actifs courants	4 947	5 010	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	167	-	
Total de l'actif	34 416	32 834	

Passif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2016 6 mois	Au 31.10.2015 12 mois	Notes
Capital	14 004	14 004	
Réserves consolidées	4 047	3 500	
Résultat net part du Groupe	278	548	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	18 330	18 052	
Participation ne donnant pas le contrôle	(116)	(115)	
Capitaux propres	18 214	17 936	E
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	80	-	
Passifs échelonnés non-courant	6 775	8 093	6
Autres passifs non-courants	171	191	
Provisions non courantes	592	439	4
Impôts différés	-	-	
Passifs non courants	7 618	8 724	
Emprunts auprès des établissements de crédit	36	69	5
Emprunts et dettes financières divers	41	54	5
Passifs échelonnés courant	956	937	6
Fournisseurs	1 154	1 288	
Dettes fiscales et sociales	2 369	2 239	
Autres passifs courants	3 789	1 447	
Provisions courantes	83	139	4
Passifs d'impôt exigible	-	-	
Passifs courants	8 428	6 174	

Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	156	-
Total du passif	34 416	32 834

B. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2016 6 mois	Au 30.04.2015 6 mois	Notes
Chiffre d'affaires	9 830	7 816	
Prélèvements	(2 794)	(2 119)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	7 036	5 697	
Autres produits de l'activité	29	109	
Produits des activités ordinaires	7 065	5 806	
Achats consommés	(430)	(375)	
Charges externes	(2 448)	(1 726)	
Charges de personnel	(2 904)	(2 562)	
Impôts et taxes	(273)	(272)	
Dotations nettes aux amortissements	(608)	(499)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers	-	-	
Sur actifs courants	(9)	(11)	
Provisions nettes des reprises	5	5	
Autres produits opérationnels	3	19	
Autres charges opérationnelles	(80)	(88)	
Résultat opérationnel courant	319	298	
Autres produits opérationnels non courants	319	70	
Autres charges opérationnelles non courantes	(1 365)	(76)	
Résultat opérationnel	(726)	292	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	
Coût de l'endettement financier brut	(6)	(15)	5
Coût de l'endettement financier net	(6)	(15)	
Autres produits financiers	1 474	6	
Autres charges financières	(407)	(116)	
Résultat avant impôt	335	167	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	3	(3)	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(61)	-	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	(15)	
Résultat net de la période	277	150	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	278	150	
- participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,05 €	0,03 €	8
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,05 €	0,03 €	

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2016	Au 30.04.2015
Résultat net de la période	277	150
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	(1)
Autres éléments	-	-

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	277	149
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat global de la période	277	149

C. INFORMATIONS SECTORIELLES (DONNEES AJUSTEES)

La norme IFRS 11 conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint.

Toutefois, afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

En conséquence, conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers est en ligne avec cette information interne, et la communication financière externe du Groupe s'appuie donc sur cette information financière opérationnelle. L'information financière et les commentaires sont donc basés sur des données « ajustées » qui sont systématiquement réconciliées avec les états financiers IFRS.

INFORMATIONS SECTORIELLES en K€	DONNEES AJUSTEES	CASINO DE GRISSAN	CASINO DE CHATEL-GUYON	CASINO DE PORT LA NOUVELLE	CASINO DE COLLIOURE	CASINO DE CHAMONIX 3 mois	CASINO DE PORT LEUCATE 3 Mois	CASINO DE BRIANCON 1 mois	STRUCTURE	INTRAGROUPE
Chiffre d'affaires	10 816	4 415	2 649	890	975	901	711	275	155	(155)
Prélèvements	(3 084)	(1433)	(743)	(132)	(207)	(279)	(218)	(73)		
Chiffre d'affaires net de prélèvements	7 731	2 983	1907	758	768	622	493	202	155	(155)
Autres produits opérationnels	34	19		2	8		5			
Produits des activités ordinaires	7 765	3 001	1 907	760	776	622	498	202	155	(155)
Achats consommés	(479)	(190)	(92)	(93)	(41)	(15)	(39)	(10)		
Charges externes	(2 711)	(789)	(379)	(186)	(324)	(132)	(117)	(35)	(748)	
Charges de personnel	(3 219)	(1205)	(558)	(446)	(305)	(310)	(233)	(81)	(230)	150
Impôts et taxes	(315)	(116)	(71)	(18)	(27)	(37)	(29)	(10)	(8)	
Dotations nettes aux amortissements	(700)	(161)	(149)	(115)	(129)	(42)	(82)	(11)	(11)	
Dépréciations nettes des reprises :	-									
Sur actifs financiers	-									
Sur actifs courants	(9)	(9)								
Provisions nettes des reprises	5	8			(3)					
Autres produits et charges opérationnels	(129)	(38)	(11)	(26)	(6)	(2)	(19)	(33)		5
Résultat opérationnel courant	208	501	648	(124)	(60)	83	(21)	23	(842)	
EBITDA	912	664	797	(10)	72	125	60	33	(831)	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1046)	2		2	(1220)				171	
Résultat opérationnel	(838)	503	648	(122)	(1 280)	83	(21)	23	(670)	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-								0	
Coût de l'endettement financier brut	(18)		(1)	(3)					(14)	
Coût de l'endettement financier net	(18)	-	(1)	(3)	-	-	-	-	(14)	
Autres produits et charges financiers	1067	(2)	(2)	(0)	1207	0	(0)	0	(137)	
Résultat avant impôt	211	501	645	(125)	(73)	83	(21)	23	(821)	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	3	(131)	(209)						343	
Résultat net de l'ensemble consolidé	214	370	436	(125)	(73)	83	(21)	23	(479)	

L'EBITDA est désigné comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

PASSAGE IFRS / DONNEES AJUSTEES (en milliers d'euros)	IFRS	Mise en équivalence	Retraitements	DONNEES AJUSTEES
Chiffre d'affaires	9 830	986		10 816
Prélèvements	(2 794)	(290)		(3 084)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	7 036	695		7 731
Résultat opérationnel courant	319	(111)		208
EBITDA	931	(19)		912
Résultat opérationnel	(726)	(111)		(838)
Résultat avant impôt	335	(124)		211
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(61)		61	
Résultat net de l'ensemble consolidé	277	(124)	61	214

D. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2016 6 mois	Au 30.04.2015 6 mois
Résultat net de la période	277	150
Quote-part des entreprises en équivalence	(213)	-
Charges d'intérêts	6	15
Produits d'intérêts	-	(19)
Impôt sur les sociétés	(148)	(57)
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	1 787	426
Autres (produits) et charges calculés	(1 075)	109
(Plus-values), moins-values de cession	(1)	-
Capacité d'autofinancement	634	623
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	(10)	(5)
Clients	56	68
Fournisseurs	(531)	(268)
Variation des autres actifs et passifs	28	(470)
Impôt (payé) ou remboursé	-	-
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	176	(53)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 565)	(437)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(1)	(14)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	93	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2	
Cessions d'actifs financiers courants	121	
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		1 078
Intérêts reçus		19
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	2 072	(126)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(277)	520
Dividendes mis en paiement	-	-
Autres variations		
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	(31)	(128)
Remboursement Passifs SFC & Collioure	-	-
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	(314)	(1 020)
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(26)	(8)
Intérêts payés	(2)	(12)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(374)	(1 168)
Variation de trésorerie	(475)	(701)

Trésorerie nette à l'ouverture de la période	2 998	2 782
Trésorerie nette à la clôture de la période	2 523	2 081

E. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 01.11.2014 Normes IFRS	14 004	-	1 344	2 001	17 349	50	17 399
Affectation du résultat			(1 344)	1 344	-		
Résultat global de la période			150		150	-	150
Distribution de dividendes							
Autres variations				10	10	(11)	(1)
Variation de périmètre							
Au 30.04.2015 Normes IFRS	14 004	-	150	3 355	17 509	39	17 548
Au 01.11.2015 Normes IFRS	14 004	-	548	3 500	18 052	(115)	17 937
Affectation du résultat			(548)	548	-		
Résultat global de la période			278		278	(1)	277
Distribution de dividendes							
Autres variations							
Variation de périmètre							
Au 30.04.2016 Normes IFRS	14 004	-	278	4 048	18 330	(116)	18 214

F. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restauration qui s'y rapportent. (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 21 juillet 2016, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels de SFC pour le semestre se terminant le 30 avril 2016.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

1) Acquisition du Casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Société Française de Casinos a acquis le 29 janvier 2016, 100% du capital du casino de Chamonix-Mont-Blanc.

Le Casino de Chamonix-Mont-Blanc, situé en Haute-Savoie est idéalement situé au centre de la ville. Il comporte, outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, une salle de réception avec vue sur le Mont-Blanc.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée (IFRS 3), les actifs et les passifs identifiables repris de la société du casino de Chamonix-Mont-Blanc ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise du contrôle, notamment les avantages postérieurs à l'emploi. Ces valeurs ont été déterminées provisoirement, le Groupe disposant de 12 mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition.

Cette prise de contrôle du casino se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par un goodwill provisoire de 38 K€ calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 29.01.2016
Actif net acquis à la valeur comptable	(959)
Ajustements de juste valeur	921
Actif net à la juste valeur	(38)
Prix d'acquisition	-
Goodwill	38

Effets de la prise de contrôle du casino de Chamonix-Mont-Blanc sur les principaux indicateurs de résultat du Groupe sur la période :

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2016 3 mois
Chiffre d'affaires	901
Prélèvements	(279)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	622
Résultat opérationnel courant	83
Résultat opérationnel	83
Résultat net de la période	83

2) Prise de participation dans les casinos de Port-Leucate et de Briançon

Parallèlement, le Groupe a pris une participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos – SFBC », et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Ardent-Circus. Le Groupe SFC et Ardent-Circus ont régi les modalités de contrôle de cette société via un pacte d'actionnaire, permettant le contrôle conjoint de SFBC par les 2 partenaires. La société SFBC est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11 (cf note C).

SFBC a signé un protocole d'acquisition le 15 décembre 2015 pour prendre le contrôle des casinos de Port-Leucate et de Briançon. Les conditions suspensives à ces acquisitions ont été levées respectivement le 29 janvier 2016 pour 100% du capital du casino de Port-Leucate et le 30 mars 2016 pour 100% du capital du casino de Briançon. Ces 2 casinos sont donc intégrés via la SFBC dans les comptes consolidés du groupe (mise en équivalence).

3) La société CECPAS – Casino de Collioure en Plan de Continuation

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1^{er} juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1^{er} septembre 2015, ce même tribunal a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Le plan de continuation validé par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016 après consultation préalable des créanciers, a été définitivement entériné par le Tribunal de Commerce de Perpignan le 22 juin 2016.

Ce Plan de Continuation prévoit les principales mesures suivantes :

- ✓ Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 4,8 M€ dont 0,7 M€ de compte courant SFC
- ✓ Engagement portant sur une opération d'augmentation de capital par conversion en capital d'une créance de l'actionnaire permettant de réduire le passif d'un montant de 0,7 M€
- ✓ Remboursement du solde du passif en 10 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
 - 2 ans après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 4 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 5 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 6 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 7 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 8 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 9 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 10 ans après l'adoption du plan : 60% du passif,

Les conséquences financières de ce plan sur les actifs et les passifs du casino de Collioure sont présentés en note 2 « Test de perte de valeur – UGT Collioure » et note 6 « passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure ».

4) Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos

En date du 20 mai 2016, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- Allongement du plan de continuation de 2 ans jusqu'en 2021, soit 10 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 4% - 5% - 10% - 13% - 20% - 25% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

Cette modification a pour objectif de laisser du temps au Groupe afin de récolter les fruits des investissements réalisés sur la période et qui étaient nécessaires pour garantir et préserver la pérennité de la société et l'intérêt de ses créanciers permettant à terme d'honorer les échéances du plan d'apurement.

La société Française de Casinos est convoquée le 7 septembre 2016 par le Tribunal de Commerce de Paris.

5) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Chamonix-Mont-Blanc

En date du 3 juin 2016, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Chamonix-Mont-Blanc jusqu'au 31 octobre 2017.

6) Signature d'un contrat de DSP relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon

La Mairie de Bagnères-de-Luchon a lancé un appel à candidature pour la réouverture de son casino auquel Société Française de Casinos s'est portée candidate et a déposé un dossier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue.

La Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos a été immatriculée en date du 17 juin 2016.

Le 9 juin 2016, un contrat de délégation de service public relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon a été signé avec la commune.

Société Française de Casinos devrait déposer une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de septembre 2016 pour un début d'exploitation prévue en juin 2017.

7) Promesse de cession du fonds de commerce de l'hôtel de Gruissan

Le groupe a signé, le 1^{er} avril 2016, une promesse de cession d'une branche complète et autonome d'activité constitutive d'un fonds, à savoir la vente de l'hôtel de Gruissan.

Au 30 avril 2016 et en application d'IFRS 5, les actifs et passifs relatifs à l'hôtel de Gruissan ont été reclassés en « Actifs non courants et groupe d'actifs à céder » et en « Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente ».

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				30.04.2016	31.10.2015
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	100,00%
Château Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
Casino de Chamonix Mont-Blanc	Casinos	Chamonix Mont-Blanc	387 565 823	100,00%	NI
Casino de Bagnères-de-Luchon	Casinos	Paris	820 966 455	100,00%	NI
Société Franco-Belge de Casinos	Casinos	Paris	818 055 428	49,00%	NI
Casino de Port-Leucate	Casinos	Port-Leucate	433 635 489	49,00%	NI
Casino de Briançon	Casinos	Briançon	428 922 074	49,00%	NI
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	46,48%	46,48%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	46,48%	46,48%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	100,00%

La société du casino de Bagnères-de-Luchon est intégrée dans les comptes semestriels mais est sans activité sur le semestre. Le casino de Chamonix-Mont-Blanc est intégré dans les comptes semestriels à compter du 1^{er} février 2016. Toutes deux sont consolidées par intégration globale.

La Société Franco-Belge de Casinos est intégrée dans les comptes semestriels à compter du 1^{er} novembre 2015, les casinos de Port-Leucate et de Briançon, respectivement à compter du 1^{er} février 2016 et du 1^{er} avril 2016. Ces 3 sociétés sont consolidées par mise en équivalence dans les comptes semestriels au 30 avril 2016.

Les autres sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés au 30 avril 2015 de SFC sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, au 30 avril 2016, ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2015, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date. Les états financiers consolidés de SFC pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 sont disponibles sur le site internet www.casinos-sfc.com ou sur demande au siège social de la société situé 14 rue d'Antin – 75002 PARIS.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2016 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2015.

Traitement comptable du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : le groupe a considéré le CICE comme une subvention telle que définie par IAS 20.29. Il vient en déduction des charges de personnel dans les comptes consolidés semestriels.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation de SFC.

Evolution des normes et interprétations

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2015 :

- ✓ l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » ;
- ✓ l'amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
- ✓ l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises : exclusion du champ d'application des partenariats » ;
- ✓ l'IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur : exception portefeuille » ;
- ✓ l'IAS 40 « Clarification pour le reclassement d'un immeuble en immeuble de placement ou en bien immobilier occupé par son propriétaire » ;
- ✓ l'IFRS 2 « Définition des conditions d'acquisition des droits » ;
- ✓ l'IFRS 3 « Comptabilisation de la contrepartie éventuelle dans un regroupement d'entreprises et amendement d'IAS 39 et IFRS 9 » ;
- ✓ l'IFRS 8 « Regroupement de secteurs opérationnels et rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité » ;
- ✓ l'IFRS 13 « Regroupement de secteurs opérationnels » ;
- ✓ l'IAS 16 et IAS 38 « Modèle de la réévaluation et ajustement proportionnel du cumul des amortissements » ;
- ✓ l'IAS 24 « Principaux dirigeants ».

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 30 avril 2016.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2015 :

- ✓ les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture plantes productrices » ;
- ✓ l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : modifications apportées à un plan de vente ou à un plan de distribution aux propriétaires » ;
- ✓ l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – mandats de gestion et application des amendements à IFRS 7 aux comptes condensés intermédiaires » ;
- ✓ l'IAS 19 « Avantages du personnel : taux d'actualisation – problématique du marché régional » ;
- ✓ l'IAS 34 « Information financière intermédiaire : information fournie ailleurs dans le rapport financier ».
- ✓ les amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir dans la présentation des états financiers ».

Normes et amendements non adoptés par l'Union Européenne :

- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ✓ l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

L'impact de l'application de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

Le Groupe prévoit que leur application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe SFC.

Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 30 avril 2016, repose sur les actions mises en œuvre par le groupe pour respecter les modalités du plan de continuation de SFC et du plan d'apurement du passif de la société CECPAS (Collioure).

Les caractéristiques du plan de SFC sont disponibles dans l'annexe des comptes consolidés du 31 octobre 2014. L'évolution de la situation de CECPAS est décrite en point 3 des Faits caractéristiques de la période.

Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, SFC procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. SFC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels 2015 au paragraphe « règles et méthodes d'évaluation ». Au 30 avril 2016, en particulier, les principales estimations (notamment les impôts différés et les provisions pour risque) sont revues de manière identique au processus suivi lors de la clôture annuelle des comptes.

V. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Goodwill

	30.04.2016	31.10.2015
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 559	21 559
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	38	-
Diminution	(1 313)	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	20 284	21 559
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	567	1 880

Casino de Port la Nouvelle	596	596
Casino de Chamonix-Mont-Blanc	38	-
	20 284	21 559

Hormis la situation particulière de l'UGT Collioure présentée ci-après, le groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur sur les Unités Génératrice de Trésorerie. Aucun test d'impairment n'a donc été effectué sur la période.

Pour rappel, ces indices de perte de valeur correspondent pour les UGT casinos à une baisse du PBJ de 15% et une baisse de l'EBITDA de plus de 30% par rapport à l'exercice précédent.

2) Test de perte de valeur – UGT Collioure

Au regard de l'évolution de la situation de la société CECPAS dont le Plan de continuation a été validé par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016, puis homologué le 22 juin dernier par le Tribunal de Commerce de Perpignan, le groupe a été en mesure d'effectuer un test sur la valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie Collioure. Ce test a conduit à constater une dépréciation du goodwill de 1.313 K€ du Casino de Collioure dans les comptes semestriels.

Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant le test d'impairment au semestre

Le test de dépréciation du goodwill de Collioure est réalisé en déterminant pour l'UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur le plan d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de l'UGT et validé par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.
- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles.

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit

- taux sans risque : rendement des obligations d'Etat françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 30 avril 2016 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2015-2016	Collioure
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2016/2020
Taux d'actualisation	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%
Chiffre d'affaires 30/04/2016	901 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2020)	23,9%

Le plan d'affaires a été établi sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle du casino de Collioure. Il correspond au plan élaboré par la Direction ajusté des dernières tendances et qui a été validé par l'administrateur judiciaire pour présentation de son Plan de Continuation au Tribunal de Commerce de Perpignan.

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF) – Complément éventuel de dépréciations

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Collioure
8,80%	-126
8,30%	X
7,80%	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Collioure
+1pt	Pas de dépréciation
X	X
-1pt	-128

3) Immobilisations corporelles

	30.04.2016	31.10.2015
Valeur brute à l'ouverture	16 988	15 859
Acquisitions	2 565	1 424
Diminutions	(188)	(295)
Transfert vers des actifs non courants détenus en vue de la vente (1)	(358)	-
Variation de périmètre (Chamonix-Mont-Blanc)	473	-
Valeur brute à la clôture	19 480	16 988
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	11 108	10 388
Dotation de l'exercice	604	1 014
Reprise de l'exercice	(187)	(293)
Transfert vers des actifs non courants détenus en vue de la vente (1)	(170)	-
Variation de périmètre	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	11 355	11 108
Valeur nette	8 125	5 881

Dont :		
Casinos	8 064	5 846
Autres	61	35
	8 125	5 881

(1) Correspond au reclassement du fonds de commerce de l'hôtel à Gruissan (cf point 7 des faits caractéristiques de la période)

Au 30.04.2016, les investissements ont représenté 816 K€ à Gruissan, 170 K€ à Châtel-Guyon, 402 K€ à Port-la-Nouvelle, 416 K€ à Collioure et 727 K€ à Chamonix-Mont-Blanc.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2015	Augmen- tation	Diminution	Virement de poste à poste	Transfert de (vers) des actifs à céder	Variation de périmètre	30.04.2016
Terrains	47						47
Constructions	4 008						4 008
Installations techniques	8 046	2 119	(188)		(151)	377	10 203
Autres immobilisations corporelles	4 857	274		27	(207)	70	5 021
Immobilisations en cours	30	171		(27)		26	201
Valeurs brutes	16 988	2 565	(188)	-	(358)	473	19 480
Terrains	-						-
Constructions	2 185	92					2 277
Installations techniques	5 315	341	(187)		(96)		5 373
Autres immobilisations corporelles	3 609	171			(74)		3 705
Immobilisations en cours	-						-
Amort. et pertes de valeurs *	11 108	604	(187)	-	(170)	-	11 355
Valeurs nettes	5 881	1 961	(1)	-	(188)	473	8 125
(*) Dont pertes de valeur	-						-

4) Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes couvrent essentiellement :

- les jackpots en cours pour 23 K€,
- Un litige prud'homal pour 60 K€,
- les avantages postérieurs à l'emploi pour 592 K€.

5) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leurs Plans de Continuation respectifs, augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan et de la trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC provenant de l'encaissement, en janvier 2015, de la créance liée à la cession de la marque « La Tête dans les nuages » conformément à la décision du Tribunal de commerce de Paris de juillet 2014 et figurant en « Autres actifs courants ».

	30.04.2016	31.10.2015
Passifs financiers non courants :		
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	80	-

Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	4 367	4 463
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure (1)	2 408	3 630
	I	6 855
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	5 008	4 463
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	1 847	3 630
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	-	31
Banques créditrices	36	38
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	863	818
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure (1)	94	120
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	40	54
	II	1 033
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	III	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Disponibilités	2 560	3 036
	IV	2 560
Endettement financier net (I + II - III - IV)	5 014	5 820

(1) Le passif du casino de Collioure a été mis à jour compte tenu de la validation de son Plan de continuation par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016.

La désactualisation du passif de la société SFC a représenté 137 K€.

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. L'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	30.04.2016	31.10.2015
Taux fixe	-	31
Taux variable	36	38
Taux 0% (dont passifs plan de continuation)	7 852	9 084
	7 888	9 154
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	649	905
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	4 641	4 945
Sans garanties ni nantissement	2 598	3 304
	7 888	9 154

- **Risque de liquidité**

Les financements de Société Française de Casinos sont essentiellement constitués d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Au 30 avril 2016, le Groupe n'a plus d'emprunts bancaires.

6) Passifs échelonnés de Société Française de Casinos et la CECPAS Casino de Collioure

Les informations concernant la nature, la composition et les conditions du passif liés au Plan de continuation de la société SFC sont disponibles dans l'annexe des comptes consolidés du groupe SFC au 31 octobre 2014, note V. « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat », paragraphe 9. Celles de la société CECPAS Casino de Collioure au point 3 des « Faits caractéristiques de la période » des présents comptes et ci-dessous :

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de la CECPAS Casino de Collioure

Du fait de la validation par l'administrateur judiciaire du plan de continuation le 27 avril 2016 et de son homologation par le Tribunal de commerce de Perpignan en date du 22 juin 2016, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 10 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 10 ans. Une charge financière de 267 K€ correspondant à l'actualisation de l'ancien passif a donc été comptabilisée au compte de résultat au 30 avril 2016.

Les dettes relatives au nouveau plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Afin de prendre en considération les caractéristiques particulières de la dette du casino de Collioure, le groupe considère comme représentatifs les taux de rémunération des obligations de 2nde catégorie B et C au 30/04/2016 ayant une même maturité que la dette du casino et des caractéristiques équivalentes (remboursable « in fine » pour la majeure partie). Il en ressort un taux moyen de 6%, taux d'actualisation retenu par le groupe pour l'actualisation de la dette du casino.

Le résultat de l'actualisation (1 474 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 30 avril 2016.

Au regard de l'impôt société, la société a activé une partie de ces déficits reportables à hauteur de l'impôt différé passif (491 K€) estimant que si l'impôt devait être dû sur le produit d'actualisation du plan de continuation, il serait compensé par l'activation à due concurrence de ces déficits reportables.

7) Impôt sur les sociétés

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

L'impôt du groupe consolidé au 30 avril 2016 a été apprécié sur la base d'un résultat annuel. Compte tenu de la conjoncture économique et des prévisions internes, le résultat fiscal du groupe ne devrait pas générer d'impôt à payer à la clôture de l'exercice. La société a donc décidé de ne pas comptabiliser d'impôt sur les sociétés dans les comptes consolidés semestriels du 30 avril 2016.

Conformément à IAS 20.29, le groupe a opté pour la comptabilisation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en déduction des charges de personnel.

8) Résultat par action

(En euros)	30.04.2016	31.10.2015	30.04.2015
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la société	278 369	547 661	150 254
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,05€	0,11€	0,03€
Résultat net dilué par action	0,05€	0,11€	0,03€

9) Saisonnalité des activités

Le Groupe constate des variations saisonnières qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

10) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné garantie à première demande personnelle, solidaire et indivisible au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

- **Engagements donnés**

La société Française de Casinos s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

- **Engagements reçus**

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fouga, actionnaires de la société CECPAS.

- **Créances garanties par des sûretés réelles**

Néant.

- **Autres engagements hors bilan**

Une promesse synallagmatique de vente, assortie de conditions suspensives non encore levées, a été signée le 3 avril 2014 qui prévoit la cession de SEE CORTADE à SFC d'un ensemble immobilier et terrain situés à Collioure actuellement loués à la CECPAS détenue par SFC.

11) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	30.04.2016			31.10.2015		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	90	44	134	172	85	257
Jetons de présence	40	8	48	10	2	12
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Total	130	52	182	182	87	269

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

12) Evénements postérieurs

- **Cession du fonds de commerce de l'hôtel à Gruissan**

Aux termes d'un acte notarial du 1^{er} juillet 2016, il a été constaté la cession du fonds de commerce de l'hôtel à Gruissan.

- **Promesse d'achat du casino de Carnac**

En date du 16 juin 2016, la Société Franco-Belge de Casinos a signé une promesse unilatérale d'achat pour la société d'exploitation et les murs du casino de Carnac.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015-2016**

Société Française de Casinos
Période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

EXPONENS SYNERGIE AUDIT

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Française de Casinos

Période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Société Française de Casinos, relatifs à la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS SYNERGIE AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Nathalie Lutz

Nicolas Sabran